

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES
SOCIAUX

Matte, Diane

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Bilodeau, Kevin
Carignan, Gilles
Lacoursière, Josée

MINISTÈRE DES RELATIONS INTERNATIONALES

Boudghène, Choukri
Leblanc, Valérie
Robillard, Monique

MINISTÈRE DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

Harvey, Pascal

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Demers, France
Gosselin, Suzie

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

Vermette, Huguette

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCSBédard, Dominique
Bérubé, Josiane
Bossé, Lisa
Caron, Marjolaine
Charest, Brigitte
D'Astous, Pascal
Gagné, Claude Éric
Girard, Jacinthe
Grenier, Carole
Ouellet, Pierre
Pelletier, Danièle
Sirois, GuylaineMINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET
DE L'EXPORTATIONBrière, Emmanuelle
Correa-Appleyard, Dolores
Croteau, Damir
Eid, Christiane
Leonard, Kathleen
Lessard, Bernard
Montminy, MadonePerrault, Louise
Renaud, Jean
Robitaille, Madeleine

MINISTÈRE DU TOURISME

Benoît, Éric
Hébert, Olivier

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Bergeron, Mélanie
Drouin, Claude

2- Les employés dont le nom apparaît ci-dessous ont demandé au gouvernement de participer au régime de retraite du personnel d'encadrement.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Audet, Daniel
Fortin, Andrée
Lebel, Harold

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Gagnon, Manon
Pelletier, Louis-Marie

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Champoux, Mylène
Lecours, Manon

47152

Gouvernement du Québec

Décret 991-2006, 1^{er} novembre 2006

CONCERNANT la nomination de membres du conseil d'administration de l'Office franco-québécois pour la jeunesse

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1 de la Loi reconnaissant des organismes visant à favoriser les échanges internationaux pour la jeunesse (L.R.Q., c. O-5, modifiée par le chapitre 18 des lois de 2006), l'Office franco-québécois pour la jeunesse, institué en vertu du Protocole relatif aux échanges entre le Québec et la France en matière d'éducation physique, de sports et d'éducation populaire pris en application de l'entente franco-québécoise du 27 février 1965 sur un programme d'échanges et de coopération dans le domaine de l'éducation, signé le 9 février 1968, est une personne morale ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 2 de cette loi, l'Office est notamment régi par les dispositions de ce protocole, de ses modifications et de cette loi;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 4 de ce protocole, l'Office est administré par un conseil d'administration composé de huit membres québécois et de huit membres français désignés respectivement par le gouvernement du Québec et par le gouvernement de la République française;

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 4 de ce protocole, le gouvernement du Québec choisit quatre membres représentant les ministères ou organismes gouvernementaux intéressés et quatre autres parmi des personnalités qualifiées;

ATTENDU QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 4 de ce protocole, le gouvernement du Québec désigne également quatre membres suppléants;

ATTENDU QU'en vertu du quatrième alinéa de l'article 4 de ce protocole, la durée des fonctions des membres du conseil d'administration est de quatre ans;

ATTENDU QUE monsieur Bertrand Juneau a été nommé membre titulaire du conseil d'administration de l'Office franco-québécois pour la jeunesse par le décret numéro 1029-2002 du 4 septembre 2002, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QUE monsieur Patrice Lafleur a été nommé membre titulaire du conseil d'administration de l'Office franco-québécois pour la jeunesse par le décret numéro 12-2003 du 15 janvier 2003, qu'il a perdu la qualité nécessaire à sa nomination et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE madame Marie-Claude Sarrazin a été nommée membre suppléante du conseil d'administration de l'Office franco-québécois pour la jeunesse par le décret numéro 12-2003 du 15 janvier 2003, qu'elle a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE madame Stéphanie Doyon a été nommée membre suppléante du conseil d'administration de l'Office franco-québécois pour la jeunesse par le décret numéro 1316-2003 du 10 décembre 2003, qu'elle a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie:

QUE monsieur Bertrand Juneau, directeur France, ministère des Relations internationales, soit nommé de nouveau membre du conseil d'administration de l'Office franco-québécois pour la jeunesse, pour un mandat de quatre ans à compter des présentes;

QUE la personne suivante soit nommée membre du conseil d'administration de l'Office franco-québécois pour la jeunesse, pour un mandat de quatre ans à compter des présentes:

— madame Diane Gagnon, directrice des affaires internationales et canadiennes, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en remplacement de monsieur Patrice Lafleur;

QUE les personnes suivantes soient nommées membres suppléants du conseil d'administration de l'Office franco-québécois pour la jeunesse, pour un mandat de quatre ans à compter des présentes:

— madame Maudeleine Myrthil, présidente, Jeune chambre de commerce haïtienne, en remplacement de madame Marie-Claude Sarrazin;

— monsieur Bruno Salvail, vice-président exécutif et directeur général, Jeune chambre de commerce de Québec, en remplacement de madame Stéphanie Doyon.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

47153

Gouvernement du Québec

Décret 992-2006, 1^{er} novembre 2006

CONCERNANT l'octroi d'une subvention totalisant 4 000 000 \$ à « Québec en forme » pour la poursuite de la mise en œuvre d'un projet de partenariat entre le gouvernement du Québec et la Fondation Lucie et André Chagnon visant à offrir une programmation d'activités physiques et sportives dans des écoles de milieux défavorisés

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 1.2 de la Loi sur le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (L.R.Q., c. M-15), le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport élabore et propose au gouvernement des politiques relatives aux domaines de sa compétence, en vue notamment de promouvoir le loisir et le sport et de contribuer, par la promotion, le développement et le soutien de ces domaines, à l'élévation du niveau de la pratique récréative et sportive de la population québécoise et des personnes qui la composent;